



Berne, le 31.10.2016

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2017 :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2017 dans le cadre de la procédure de consultation.

Le présent paquet d'ordonnances contient cinq ordonnances relatives au droit de l'environnement. Il s'agit des actes suivants :

- l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORR-Chim ; RS 814.81), incluant également la modification :
 - de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD ; RS 814.610),
et
 - de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED ; RS 814.600),
- l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMoD ; RS 814.610.1) et
- l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatiles (OCOV ; RS 814.018).

La modification des quatre premières ordonnances découle de la mise en œuvre de la convention de Minamata. La dernière est indépendante des précédentes. Les textes révisés devraient entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **28 février 2017**.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique



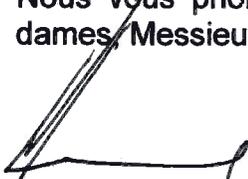
(prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- Questions générales de procédure :
Mme Nathalie Müller (nathalie.mueller@bafu.admin.ch / tél. 058 467 89 39)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques :
M. Josef Tremp (josef.tremp@bafu.admin.ch / tél. 058 462 46 18)
- Ordonnance sur le mouvement des déchets, ordonnance sur les déchets et ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets :
M. Andreas Gössnitzer (andreas.goessnitzer@bafu.admin.ch / tél. 058 462 69 61)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatiles :
Mme Sarah Wieser (sarah.wieser@bafu.admin.ch / tél. 058 463 41 91)

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard

Conseillère fédérale

Annexes :

- modifications d'ordonnances et rapports explicatifs